



Aux actionnaires de  
StarragTornos Group AG

# Invitation à l'assemblée générale ordinaire

---

Samedi 20 avril 2024

10h30 Ouverture des portes

11h30 Assemblée générale

Carmen-Würth-Saal

Churerstrasse 10, 9400 Rorschach



# Chère actionnaire, cher actionnaire

L'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2023 aura lieu le samedi 20 avril 2024, à 11h30, dans la Carmen-Würth-Saal à Rorschach.

Nous vous envoyons en annexe le coupon-réponse pour l'octroi de la procuration et des instructions au représentant indépendant. Le rapport annuel est publié en anglais sur [www.starragtornos.com/en/publications/annual-reports](http://www.starragtornos.com/en/publications/annual-reports).

Pour obtenir une carte d'admission à l'AG, nous vous prions de bien vouloir remplir le coupon-réponse ci-joint dans les prochains

jours et de le retourner signé avec l'enveloppe-réponse préaffranchie et étiquetée à sharecomm ag à Schattdorf.

A l'issue de l'assemblée générale, nous vous servirons volontiers un apéro riche dans le foyer.

Nous nous réjouissons de pouvoir vous accueillir personnellement.

Avec nos meilleures salutations  
StarragTornos Group AG

**Michael Hauser**  
Président du conseil d'administration

---



# Ordre du jour

## 1. Rapport annuel 2023

### 1.1 Rapport de gestion, comptes annuels et comptes consolidés 2023

*Explication* : le rapport de gestion (Management Report) est imprimé à la page 28 et suivantes, les comptes annuels (Financial Statement StarragTornos Group AG) à la page 160 et suivantes et les comptes consolidés (Consolidated Financial Statement) à la page 126 et suivantes du rapport annuel (Annual Report). PricewaterhouseCoopers AG, en sa qualité d'organe de révision légal, a audité les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice 2023. Elle propose de les approuver.

### 1.2 Rapport sur les questions non financières pour l'exercice 2023

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport sur les questions non financières pour l'exercice 2023.

*Explication* : le rapport sur les questions non financières (Sustainability Report) est imprimé aux pages 46 et suivantes du rapport annuel (Annual Report). Avec l'introduction de l'art. 964a du Code suisse des obligations, StarragTornos Group AG est tenu, depuis l'exercice 2023, d'établir un rapport sur les questions non financières et de le faire approuver par l'Assemblée générale.

### 1.3 Rapport de rémunération 2023

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération 2023 dans le cadre d'un vote consultatif non contraignant.

*Explication* : le rapport de rémunération (Remuneration Report) est imprimé au page 104 et suivantes du rapport annuel (Annual Report). Conformément à l'article 17b, paragraphe 8 des statuts, le conseil d'administration soumet le rapport de rémunération au vote consultatif de l'assemblée générale. PricewaterhouseCoopers AG, en tant qu'organe de révision légal, a vérifié le rapport de rémunération 2023.

## 2. Affectation du bénéfice résultant du bilan / dividende issu d'apports en capital

*Explication* : le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de verser un dividende de CHF 2.50, dont CHF 1.25 exonéré d'impôt provenant des réserves issues d'apports de capital et CHF 1.25 provenant des réserves de bénéfices. En raison du droit en vigueur, au maximum 50% du dividende peut être distribué avec une exonération fiscale à partir de réserves issues d'apports de capital. La proposition correspond à un taux de distribution de 34,7%.

### 2.1 Proposition du conseil d'administration concernant l'utilisation du bénéfice résultant du bilan :

	CHF 1 000
Bénéfice reporté	95 483
Résultat de l'exercice	-3 717
Bénéfice du bilan disponible	91 766
Dividende de <b>CHF 1.25</b> brut par action nominative	-6 829
<b>Report à compte nouveau</b>	<b>84 937</b>

## 2.2 Proposition du conseil d'administration concernant l'utilisation des réserves issues d'apports de capital :

	CHF 1 000
Réserves disponibles provenant d'apports de capital	127 076
Distribution exempte d'impôt anticipé CHF 1.25 par action nominative	-6 829
<b>Report à compte nouveau</b>	<b>120 247</b>

## 3. Décharge au conseil d'administration

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration.

*Explication* : conformément à l'art. 698 al. 2 ch. 7 CO et aux statuts, l'assemblée générale est compétente pour donner décharge aux membres du conseil d'administration.

## 4. Approbation de la rémunération

### 4.1 Rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'assemblée générale ordinaire 2024 à l'assemblée générale ordinaire 2025

Le conseil d'administration propose d'approuver un montant de CHF 1 250 000 comme rémunération totale maximale du conseil d'administration pour la période allant de l'assemblée générale ordinaire de 2024 à l'assemblée générale ordinaire de 2025.

*Explication* : le montant proposé comprend, outre la rémunération fixe, une rémunération variable maximale de CHF 750 000 (limite par membre du conseil d'administration de CHF 125 000). Le système de rémunération de StarragTornos est décrit dans le rapport de rémunération à la page 104 et suivantes du rapport annuel (Annual Report).

### 4.2 Rémunération totale des membres de la direction du groupe pour le prochain exercice, c'est-à-dire 2025

Le conseil d'administration propose d'approuver un montant de CHF 4 800 000 comme rémunération totale maximale des membres de la direction du groupe pour l'exercice 2025.

*Explication* : le montant proposé comprend, outre la rémunération fixe, une rémunération variable maximale de CHF 2 600 000. Le système de rémunération de StarragTornos est décrit dans le rapport de rémunération, au page 104 et suivantes du rapport annuel (Annual Report).

## 5. Élections

### 5.1 Élections au conseil d'administration

Le conseil d'administration propose l'élection individuelle des personnes suivantes au conseil d'administration, chacune pour un mandat allant jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2025 :

- 5.1.1 Walter Fust
- 5.1.2 Adrian Stürm
- 5.1.3 Michael Hauser
- 5.1.4 Christian Androschin
- 5.1.5 Bernhard Iseli
- 5.1.6 Till Fust

*Explication* : à l'issue de l'assemblée générale du 20 avril 2024, le mandat d'un an de tous les membres du conseil d'administration arrivera à échéance. Le président et les membres du conseil d'administration susmentionnés se présentent à une réélection. Des informations détaillées sur les différentes personnes figurent dans la partie Gouvernement d'entreprise (Corporate Governance) du rapport annuel (Annual Report), page 88 et suivantes.

## 5.2 Élection du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose d'élire Michael Hauser à la présidence du conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2025.

## 5.3 Élection au comité de rémunération

Le conseil d'administration propose l'élection individuelle des administrateurs suivants au comité de rémunération :

5.3.1 Walter Fust

5.3.2 Bernhard Iseli

pour un mandat allant jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2025.

## 5.4 Élection de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose d'élire PricewaterhouseCoopers AG, Saint-Gall, comme organe de révision de la société pour l'exercice 2024.

*Explication : PricewaterhouseCoopers AG (PwC) est enregistrée en tant qu'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat auprès de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision et a confirmé qu'elle remplissait les exigences légales en matière d'indépendance. PwC exerce son mandat pour Starrag depuis 1981. De plus amples informations sur l'organe de révision sont publiées dans la partie Corporate Governance du rapport annuel (Annual Report), page 100.*

## 5.5 Élection du représentant indépendant

Le conseil d'administration propose de nommer le cabinet rtwp rechtsanwälte & notare, Rosenbergstrasse 42b, 9000 Saint-Gall, comme représentant indépendant jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2025.

*Explication : le cabinet rtwp rechtsanwälte & notare, 9000 Saint-Gall, remplit les critères d'indépendance et le conseil d'administration propose de réélire ce cabinet pour des raisons de continuité.*

## 6. Divers

## Rapport annuel

Le rapport annuel 2023 (Annual Report 2023), qui comprend le rapport de gestion, les comptes annuels, les comptes consolidés, le rapport sur les questions non financières, le rapport de rémunération et les rapports de révision, peut être consulté par les actionnaires à partir du 15 mars 2024 au siège de la société à Rorschacherberg. En outre, le rapport de gestion en ligne peut être consulté sur le site Internet [www.starragtornos.com](http://www.starragtornos.com). Un fichier PDF peut également y être téléchargé. Dans le cadre de nos efforts en faveur du développement durable, nous renonçons à imprimer le rapport annuel.

## Droit de vote

Ont le droit de vote les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote à la date du 12 avril 2024. Les actionnaires qui vendent leurs actions après cette date n'ont pas le droit de voter à l'assemblée générale ordinaire. Du 15 au 20 avril 2024 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions.

## Carte d'admission

Les actionnaires reçoivent un coupon-réponse avec l'invitation. Les cartes d'admission peuvent être commandées avec le coupon-réponse jusqu'au 16 avril 2024 au plus tard (date du cachet postal) auprès du Registre des actions sharecomm ag, Militärstrasse 3, 6467 Schattdorf. Les cartes d'admission peuvent également être commandées par voie électronique via la plateforme des actionnaires sur [www.sisvote.ch/starragtornos](http://www.sisvote.ch/starragtornos).

## Représentation / vote électronique à distance (e-voting)

Les actionnaires qui se font représenter peuvent donner des procurations et des instructions au représentant indépendant, Me Jürg Jakob, avocat lic. iur., rtwp rechtsanwälte & notare, Rosenbergstr. 42b, 9000 Saint-Gall, ainsi que des procurations à une tierce personne à partir du 26 mars 2024, par voie électronique sur [www.sisvote.ch/starragtornos](http://www.sisvote.ch/starragtornos) ou par écrit au moyen du coupon-réponse. Les données d'accès nécessaires à cet effet et le coupon-réponse sont envoyés aux actionnaires en même temps que l'invitation. L'octroi de procurations par voie électronique est possible jusqu'au 18 avril 2024 à 23h59. Si le vote a lieu par différents moyens (en personne à l'assemblée générale, au moyen d'une procuration et d'instructions écrites ou par vote électronique), c'est toujours la dernière manifestation de volonté de l'actionnaire qui est déterminante.

9404 Rorschacherberg, 25 mars 2024

Le conseil d'administration

Pièces jointes :

- Coupon-réponse
- Enveloppe-réponse